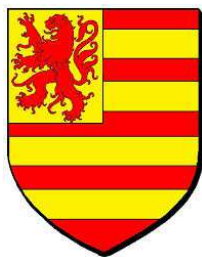


MAIRIE DE LANTEUIL



Compte rendu

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2015

2, place de la Mairie - 19190 LANTEUIL
TEL 05 55 85 51 14 - FAX 05 55 85 58 87
E-mail : mairie.lanteuil@orange.fr - Site www.lanteuil.fr

| Nombre de membres du Conseil Municipal | | L'an deux mil quinze, le trente novembre à dix huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian DERACHINOIS, Maire. <u>Date de convocation</u> : 20 novembre 2015 <u>Présents</u> : Christian DERACHINOIS, Jacques MESTRE, Julie BERNICAL, Alain GUIONIE, Albert LAURENT, Jean-François VERLHAC, Alain VAUZOUR, Alain PARIS, Sébastien CHABENAT, Michèle COSTE, Sylvie BOUSTIE et André DELPY. <u>Excusés</u> : Karine BROUSSE qui a donné procuration à Julie BERNICAL, Patrice LARIVET qui a donné procuration à Alain PARIS et Murielle GAYE <u>Secrétaire de séance</u> : Michèle COSTE. |
|---|----|---|
| En exercice | 15 | |
| Présents | 12 | |
| Pour | 14 | |
| Contre | / | |
| Abstention | / | |

Objet : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA CORREZE : AVIS DE LA COMMUNE DE LANTEUIL.

Après lecture par Monsieur le Maire de la délibération du schéma départemental de coopération intercommunale de la Corrèze : avis de la commune de LANTEUIL

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération pour la création de deux communautés de communes.
La première composée des communautés de communes de BEAULIEU, BEYNAT, MEYSSAC plus la commune d'ALTILLAC
La seconde composée des communautés de communes d'ARGENTAT, SAINT PRIVAT, MERCOEUR moins la commune ALTILLAC

Objet : Location appartement de la Miraudie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de bail dans le local situé au rdc du bâtiment de la Miraudie au 34, route d'Argentat, à compter du 1^{er} décembre 2015 pour un montant de 327.50€TTC.

Objet : Convention avec le SIRTOM colonnes semi enterrées

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention d'implantation et d'usage de colonnes semi enterrées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Objet : Redevance occupation domaine public

Monsieur le Maire rappelle que la redevance d'occupation du domaine public due par Monsieur Frédéric ZEUDE est révisable au 1^{er} juin de chaque année ; son mode de révision est basé sur l'indice du coût de la construction dont la valeur du 4^{ème} trimestre 2014 était de 1625 - celle du 4^{ème} trimestre 2013 de 1615 (JO du 15 mars 2015).

Le Conseil Municipal décide de :

- fixer le loyer de 2015 à : **273.12 €** selon le calcul suivant :
Loyer de 2014 X (indice du 4^{ème} trimestre 2014)/(indice du 4^{ème} trimestre 2013) = loyer 2015.
 $271.44 \times 1625/1615 = \text{loyer 2015 soit } 273.12 \text{ €}$

Objet : Détermination du montant global de l'emprunt (halle - salle des fêtes)

Le conseil municipal décide de fixer l'emprunt à la prochaine réunion après avoir lister précisément tous les besoins.

Objet : Décision modificative n°3 inscription du programme voirie 2015 + équipements

| INTITULES DES COMPTES | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|----------|------------------|----------|------------------|
| | COMPTES | MONTANTS (€) | COMPTES | MONTANTS (€) |
| Virement à la section d'investissement | 023 | 34 800,00 | | |
| Voies et réseaux | 61523 | -17 140,00 | | |
| Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière | | | 7381 | |
| Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle | | | 74832 | 1 754,00 |
| TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT | | 17 660,00 | | 17 660,00 |
| OP : OPERATIONS FINANCIERES | | | | |
| Virement de la section de fonctionnement | | | 021 | 34 800,00 |
| OP : VOIRIE 2015 | | 34 800,00 | | |
| Réseaux de voirie | 21511 | 273 | | |
| TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT | | 34 800,00 | | 34 800,00 |

Objet : Dénonciation convention Ecole Puy la Mouche

Monsieur le Maire rappelle la convention n° 412 conclu entre l'Etat et la Commune en date du 21/08/1989 qui avait pour objet la gestion du logement de l'Ecole Puy La Mouche. L'immeuble n'est plus propriété de la Commune depuis plusieurs années mais la convention est toujours en vigueur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de dénoncer cette convention à compter du 01/12/2015.

Objet : Devis Morlaix

Monsieur le Maire informe l'assemblée du devis d'élagage et d'abattage de l'entreprise Morlaix.

Elagage et abattage place de la mairie bord de rivière et riverains :

- Elagage des branches qui débordent sur les jardins des riverains au bord du ruisseau le long de la berge avec évacuation
- Abattage des arbres sur le côté de la salle des fêtes. Elagage et réduction d'un grand tilleul et d'un liquidambar avec évacuation
- Elagage et taille de réduction de deux tilleuls dans le lotissement sortie du bourg avec évacuation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter le devis de l'entreprise MORLAIX pour un montant de 4800.00 € HT soit 5760.0 € TTC
- De confier à Monsieur Le Maire le soin de signer tout document lié à cette décision
- Les crédits correspondants sont inscrits au BP 2015

Objet : Salle polyvalente

Une prévision de l'achat de mobilier pour la salle polyvalente s'élève à 15 000€ TTC à inscrire au budget 2016.

Le conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis pour un œil de bœuf sur la façade de la salle polyvalente pour un montant de 450€ HT de l'entreprise MARSALLON.

Objet : Chemin rural Maison Neuve

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat à 1€ et la vente à 1€ du terrain de ce chemin rural.
Monsieur MESTRE a quitté la salle de réunion pendant la délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.